Acte Certifié exécutoire

Envoi: 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication: 05/12/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de THE THE PERSON OF THE PERSON O



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2008-13-7-2

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Soutien du Département à l'édition et à la promotion d'alsatiques

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2008/I-7^E/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 7 mars 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de retenir la candidature de Messieurs Gabriel BRAEUNER et Francis LICHTLE, auteurs du « Dictionnaire Historique de Colmar », au Prix du Conseil Général ;

Propose d'attribuer un soutien de 1 000 €, soit 500 € à chaque auteur, à Messieurs Gabriel BRAEUNER et Francis LICHTLE, à prélever sur l'enveloppe 2654 (nat. 6713 – chap. 67 – fonct. 30) du budget départemental 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions